



CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2011

DELIBERATIONS

1) Déclaration d'intention d'aliéner : sans objet

2) **Rapport sur le prix et la qualité du service « élimination des déchets »** : Jean-Jacques Sandrin commente le RPQS remis à chaque conseiller. Béatrice Ferré demande ce que sont les frais pour les encombrants ; ces frais concernent la mise à disposition de bennes pour la commune de Vaux en Beaujolais, la commune la plus éloignée des déchetteries, et pour la commune de St Julien, exceptionnellement suite aux inondations. Les frais liés aux déchetteries sont expliqués.

3) **Rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement non collectif.**

Monsieur le Maire présente l'activité du service public d'assainissement non collectif dit SPANC. Au départ, 223 clients, détenteurs d'un abonnement pour un compteur d'eau étaient à visiter. Suite aux visites effectuées sur le terrain, le nombre d'usagers concernés par les diagnostics « assainissement non collectif » a été réduit à 196.

Au terme d'une première phase réalisée en 2010, 176 usagers ont fait l'objet d'un diagnostic, soit un taux de visite d'environ 90 %. 9 résidences sont inoccupées et 9 usagers n'ont pas donné signe aux demandes de rendez-vous de la SDEI pour le contrôle. Une lettre recommandée leur sera envoyée par la Mairie.

Sur les 176 installations contrôlées, 47.15 % ne présentent aucun risque sanitaire ou environnemental, 28.40 % sont jugées conformes en tous points.

A la demande d'André Serré sur le recouvrement de la redevance communale annuelle de 5 € votée par le Conseil Municipal lors de la création du SPANC, il est répondu qu'il fallait que les diagnostics soient réalisés pour la facturer.

Des informations seront données par l'intermédiaire du flash municipal sur ce dossier délicat à gérer.

Approbation à l'unanimité.

4) **Réforme territoriale : avis sur le schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'article 35 de la loi 2010-1653 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités locales prévoit l'achèvement et la rationalisation de la carte intercommunale avec l'établissement d'un Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) et confie au Préfet l'élaboration du projet de SDCI et sa présentation à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI).

Il précise que le schéma est établi après une étude de l'ensemble des groupements existants et après consultation de l'ensemble des présidents des groupements existants, le schéma devant prendre en compte un certain nombre d'orientations :

- L'amélioration de la cohérence spatiale des EPCI à fiscalité propre au regard notamment des périmètres des unités urbaines au sens de l'INSEE, des bassins de vie et des schémas de cohérence territoriale

- L'accroissement de la solidarité financière
- La rationalisation des structures compétentes en matière d'aménagement de l'espace, de protection de l'environnement et de respect des principes de développement durable.

Il rappelle que ce projet de SDCI a été adressé le 2 mai 2011 pour avis aux conseillers municipaux qui doivent se prononcer dans un délai de 3 mois à compter de la notification. Le projet de schéma ainsi que l'ensemble des avis des communes et des EPCI sollicités sont transmis à la CDCI qui dispose alors d'un délai de 4 mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable. Le schéma est arrêté par le Préfet au plus tard le 31 décembre 2011.

La proposition du Préfet concernant notre EPCI prévoit le regroupement de la Communauté d'agglomération de Villefranche Sur Saône, de la CC (communauté de communes) Beaujolais Nizerand Morgon, de la CC Beaujolais Vauxonne, de la CC Beaujolais Val de Saône et des communes de Jarnioux, Ville sur Jarnioux et Jassans Riottier, avec la disparition d'un seul syndicat, le SIVOS du secteur de St Georges de Reneins (10 communes). Le Syder fusionne avec le SIGERLY. La population de ce nouvel EPCI serait de plus de 90 000 habitants.

Sur la base du projet de schéma élaboré, l'intercommunalité dans le Rhône totaliserait 108 structures intercommunales au lieu des 168 actuelles : 13 Communautés de communes au lieu de 21, 1 Communauté urbaine, 1 Communauté d'agglomération, 93 syndicats au lieu de 145

Monsieur le Maire rappelle sa position personnelle et son souhait d'un rapprochement avec la communauté de communes Beaujolais Nizerand Morgon ainsi que les communes de Jarnioux, Ville Sur Jarnioux, Liergues et Pouilly le Monial. Ce regroupement de 17 communes rurales permettrait d'avoir une taille de près de 20 000 habitants et pourrait être une contreproposition au regroupement plus important présenté par le Préfet, tout en répondant à un des objectifs de la loi qui est de rationaliser les périmètres des EPCI. Il souligne la nécessité de maintenir les solidarités de territoire et de construire un véritable projet dynamisant et valorisant notre bassin de vie.

Après cette présentation, un débat s'engage : Béatrice Ferré demande ce que ce schéma entraîne au niveau des compétences. Le Maire répond que ce sera les futurs EPCI qui définiront leurs compétences. Jean-Yves Nenert rappelle les compétences qui seront obligatoires et celles qui pourront être prises ou non. Il fait un rappel sur le PLU et la façon dont est gérée cette compétence au niveau de la CAVIL actuellement. , le PLU s'appliquant sur l'ensemble du périmètre.

Plusieurs élus s'interrogent sur la fiscalité future, l'importance de la collectivité proposée et la perte d'identité. 1 seul élu de Blacé représenterait la commune auprès du nouvel EPCI.

D'autres s'inquiètent que la ruralité soit gérée par des urbains.

Il est rappelé le résultat de l'étude réalisée par Stratorial Finances et le cabinet d'expertise KPMG. Cette étude remise à l'ensemble des conseillers municipaux donnent des éléments fiscaux et financiers en cas de regroupement des intercommunalités tel que proposé par le préfet, et en cas d'extension du périmètre à la communauté Beaujolais Saône Pierres Dorées.

Andrée Gauthier dit que le but de cette réforme voulue par l'Etat est de faire des économies mais que les communautés de communes auront des investissements à faire. Jean-Yves Nenert précise que ce n'est pas avec le volet de l'intercommunalité que la réforme de l'Etat permettra des économies.

Le Maire revient sur la ruralité et sa proposition de regroupement de communes rurales en solidarité avec la Communauté de Communes Beaujolais Nizerand Morgon et s'inquiète d'un éventuel découpage de la CCBV.

Jean-Jacques Sandrin dit que les autres élus de la CCBV veulent rester ensemble, sans regroupement avec d'autres collectivités, et que la CCBV pourrait faire évoluer ses compétences à l'assainissement et la petite enfance.

André Serré explique que le Comité syndicat du SYDER a voté contre le regroupement avec le SIGERLY. Plusieurs conseillers ayant émis des avis divergents lors de réunions du Conseil Municipal, le Maire propose à l'assemblée de se prononcer par bulletin secret sur le projet de SDCI tout en motivant les avis défavorables. Le Conseil Municipal accepte.

Choix proposés :

- 1 Avis favorable à la proposition du Préfet
- 2 Avis défavorable à la proposition du Préfet, le périmètre étant trop grand
- 3 Avis défavorable à la proposition du Préfet, le périmètre étant incohérent en l'absence des communes de la CC Beaujolais Saône Pierres Dorées (Anse....)
- 4 Avis défavorable à la proposition du Préfet, souhait d'un regroupement de communes rurales, avec les communes de la CCBNM, celles de la CCBV et les communes de Liergues, Pouilly, Jarnioux et Ville sur Jarnioux.
- 5 Avis défavorable à la proposition du Préfet, souhait du maintien de la CCBV indépendante.

Après avoir débattu, les élus votent à bulletin secret. Le résultat du vote est le suivant : 13 votants, 1 bulletin nul 12 exprimés. (choix 1 : 0 – choix 2 : 0 – choix 3 : 1 – choix 4 : 4 – choix 5 : 7). A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis défavorable au projet de SDCI proposé par le Préfet, la majorité des élus souhaitant le maintien de la CCBV.

Communication du rapport annuel d'activité de la CCBV : Présentation par Jean-Jacques Sandrin.

COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS

Andrée Gauthier dit que l'agenda 2012 est en cours d'élaboration et qu'une nouvelle présentation du site sera présentée à l'issue de la réunion.

Elle informe des premiers résultats de l'étude sur la petite enfance : 122 assistantes maternelles sur le périmètre de la CCBV et 15 places en crèche. Besoin pour les 0 à 3 ans de 45 places, il manque donc 30 places.

La 2^{ème} phase est prévue à la rentrée pour préconiser des solutions. 417 enfants ont de 0 à 3 ans sur la CCBV.

Elle présente le projet de téléphonie par Internet.

Coût pour raccorder la maison associative de 3810.06 € - Coût pour l'école maternelle et la cantine : 4 544.33 €

Le projet permet ensuite de ne pas payer d'abonnement. Le coût des consommations est par contre inconnu à ce jour.

La commune payant environ 530 € tous les 2 mois pour ses 7 abonnements téléphoniques avec les consommations,

L'ensemble des élus constate l'absence d'intérêt de la solution proposée.

Catherine Mathieu informe que la Paroisse « Sainte Marie Les Vignes » a gagné au concours du Pèlerin 2 600 € (somme à confirmer) pour la réparation de la statue de St Vincent. La commune avait pu participer grâce à la signature de 200 personnes, lors des vœux du Maire principalement.

Martine Morion informe du passage, mercredi 6/07 du jury départemental pour le fleurissement et que le sentier « valette » est repéré.

André Serré informe que les poteaux d'éclairage endommagés sans déclaration d'assurance ont coûté 600 000 € au SYDER et que désormais les réparations des poteaux cassés seront à la charge des communes. Les travaux neufs du SYDER seront subventionnés à 40 % au lieu de 60 %.

Il évoque une éventuelle augmentation des indemnités des élus municipaux. Le Maire répond que cette question n'est pas une priorité.

Jean-Jacques Sandrin évoque le problème des inondations de la Tallebarde et pense qu'il faut continuer la solution des merlons comme le préconise le Syndicat mixte des rivières. Joël Lefort lui demande de prendre en

charge ce dossier, les propriétaires des terrains devant être contactés soit pour une vente, soit pour une mise à disposition.

Le Maire répond à des questions sur plusieurs points : les futurs recrutements, la zone d'activités, les élections de 2012, la brocante.....